MARATHON INTERNATIONAL

DE BESSANS

9 et 10 janvier 2027

REGLEMENT D'EPREUVE

Le Règlement[1] du Marathon International de Bessans est réalisé sur la base du Règlement des Concours Internationaux de Ski (RIS).

1 *Réserves* : Le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier tout point du règlement en fonction de circonstances particulières.

Sommaire

Sommaire 2
1 Définition de l'événement 4
1.1 Organisation 4
1.1.1 Le Comité d'Organisation 4
1.1.2 Les Officiels de l'Épreuve et leurs devoirs 4
1.2 Programme 5
1.3 Récapitulatif des limites d'âges 7
1.4 Euroloppet 8
1.5 Le Marathon Ski Tour 8
2 Engagements 8
2.1 Engagements : 8
2.2 Droits d'inscription : 9
2.3 Obligations des concurrents : 10
2.3.1 Contrôle anti-dopage 10
2.3.2 Respect du règlement 10
2.3.3 Respect du Marathon International de Bessans et de ses Partenaires : 11
2.3.4 Respect des organisateurs et des bénévoles 11
2.3.5 Respect de l'environnement 11
3 Lignes de départ 11
4 Sécurité 12
5.1 Directives médicales 12
5.2 Dispositif de secours 13
5.3 Sécurité par temps froid 13
5.4 Assurance : 13
5.4.1 Organisateurs : 13
5.4.2 Coureurs : 13
6 Classement 13
6.1 Chronométrage 13
6.2 Calcul des résultats : 14
6.3 Classements établis 14
7 Protocole 14
7.1 Cérémonies protocolaires 14
7.2 Prix et récompenses des différents classements : 14

8 Parcours 15
9 Annulation 16
9.1 Procédure d'annulation 16
9.2 Remboursement d'inscription 16
10 La piste 17
11 Contrôle 18
12 Disqualifications, protêts et appels : 19
12.1 Hors Délais / Abandons 19
12.1.1 Épreuves en style classique (30/15 km) 19
12.1.2 Épreuves en style libre (60km/42km/21 km) 19
12.1.3 Épreuve en style libre (10km) 19
12.2 Disqualifications 19
12.3 Protêts : 20
12.4 Appels 20
13 Modification et interprétation du règlement 21
13.1 Modification du règlement 21
13.2 Interprétation du règlement 21
14 Informations diverses 21
14.1 Sacs vestiaires 21
14.2 Droit d'image 21
14.3 Loi informatique et liberté : 22
15 Conditions particulières de participation des coureurs handisport 23

1 Définition de l'événement

Le Marathon International de Bessans est placé sous l'égide de la Fédération Internationale de Ski et sous l'autorité sportive du Comité Régional de Ski de Savoie, délégué de la Fédération Française de Ski.

Certaines des épreuves du Marathon International de Bessans sont inscrites aux calendriers nationaux (FFS et Marathon Ski Tour) et/ou internationaux (FIS, Euroloppet, Ski Classics Challengers).

1.1 Organisation

Le Marathon International de Bessans est organisé par l'Association du Marathon International de Bessans, association loi 1901, organisatrice officielle, qui gère, coordonne, et contrôle l'organisation administrative, technique et sportive de l'épreuve. Les statuts complets de l'Association du Marathon International de Bessans peuvent être consultés au siège social à Bessans (Mairie de Bessans).

1.1.1 Le Comité d'Organisation

L'organisation du Marathon International de Bessans repose sur les structures d'accueil, de ravitaillement et de secours mises en place sur le site des épreuves à Bessans.

1.1.2 Les Officiels de l'Épreuve et leurs devoirs

La Fédération Internationale de Ski désigne un Délégué Technique.

La Fédération Française de Ski désigne un Délégué Technique National qui assiste le Délégué Technique.

Le Comité d'Organisation désigne les officiels suivants, qui sont tous qualifiés dans leur domaine de compétence :

- Directeur d'Épreuve : Roger FIANDINO

- Secrétaire d'Epreuve : Cédric LECLERCQ

- Chef de piste : Mickael FIANDINO

- Responsable du chronométrage : Gérald CHALAMET

- Officier médical

Le Jury de compétition sera formé au minimum des membres suivants : le Délégué Technique, le Délégué Technique Assistant, le Directeur d'Epreuve et le chef de piste ainsi que toute personne compétente que pourrait désigner le Directeur d'Épreuve ou le Délégué Technique.

Le Président du Comité d'Organisation, le Coordinateur Général, le responsable sécurité et le Maire de Bessans, peuvent également être invités en fonction des décisions qui doivent être prises.

Le Jury de compétition doit :

- déterminer et décider si la compétition doit être retardée, interrompue ou annulée ; si les départs doivent être modifiés en fonction des conditions climatiques notamment ;

- étudier les protêts en vue de leur acceptation ou refus, déterminer et annoncer les éventuelles sanctions et disqualifications ;

- étudier toutes questions non prévues par le règlement FIS.

1.2 Programme

Le Marathon International de Bessans comprend 8 épreuves de différentes techniques et distances, répartis sur deux jours de compétitions.

Samedi 9 janvier

- **15 km CT / 30 CT**
 - Epreuve en style classique
 - **09h45 : départ L0 femmes 15/30 km**
 - **09h50 : départ 15/30km handi**
 - **10h : départ 15 et 30 km classique L0 homme /L1 et L2**
 - **10h05 : départ 15 et 30 km classique L3**
 - Le choix entre le 30 et le 15 km CT s'effectue en course, à la fin du premier tour.
 - Pour le 30 km CT : épreuve ouverte à tous licenciés ou titulaires d'un titre FFS (ou ticket course) ou FIS, Hommes et Dames, des catégories **U20 à M12.**
 - Pour le 15 km CT : épreuve ouverte à tous licenciés ou titulaires d'un titre FFS (ou ticket course) ou FIS, Hommes et Dames, des catégories **U18 à M12.**
 - Remise des prix à 12h15.

Ce programme reste soumis à des modifications, qui seront consultables sur le site Internet du Marathon de Bessans.

- **6km FT**
 - Epreuve en style libre
 - 15h00 : Départ
 - Epreuve ouverte à tous licenciés ou titulaires d'un titre FFS (ou ticket course) ou FIS, Hommes et Dames, des catégories **U15**.

Ce programme reste soumis à des modifications, qui seront consultables sur le site Internet du Marathon de Bessans.

- **4 km FT**
 - Epreuve en style libre
 - 15h30 : Départ
 - Epreuve ouverte à tous licenciés ou titulaires d'un titre FFS (ou ticket course) ou FIS, Hommes et Dames, des catégories **U13**.

Ce programme reste soumis à des modifications, qui seront consultables sur le site Internet du Marathon de Bessans.

- **2km FT**
 - Epreuve en style libre
 - 16h : Départ
 - Epreuve ouverte à tous licenciés ou titulaires d'un titre FFS (ou ticket course) ou FIS, Hommes et Dames, des catégories **U11**.

Ce programme reste soumis à des modifications, qui seront consultables sur le site Internet du Marathon de Bessans.

Dimanche 10 janvier

- **60 km FT**
 - Epreuve en style libre composée de 2 boucles
 - 9h15 : Départ L0 Femmes
 - 9h30 : Départ L0 Hommes, L1, L2 & L3
 - Epreuve ouverte à tous licenciés ou titulaires d'un titre FFS (ou ticket course) ou FIS, Hommes et Dames, des catégories **Sénior à M12.**
 - Tout participant prenant le départ au 60km ne pourra être classé sur une autre épreuve (ex 21/42km). Si celui-ci s'arrête au bout d'une ou deux boucles, il sera indiqué comme statut DNF (Did Not Finish). Il pourra voir dans les résultats son temps mais ne pourra être classé.
 - Barrière horaire : au kilomètre 30 à 11h40 soit après 02h20 de course ;
 - Tout participant qui passerait cette barrière horaire après le temps indiqué devra rejoindre la ligne d'arrivée.
 - Tout participant qui déciderait de continuer le parcours après avoir été mis hors course par la barrière horaire se devra de rendre son transpondeur et continuera sous sa propre responsabilité. Il sera disqualifié et n'aura donc aucun temps.

Ce programme reste soumis à des modifications, qui seront consultables sur le site Internet du Marathon de Bessans.

- **42 km FT / 21 km FT**
 - 9h45 : Départ L0 Femmes - 21 et 42 km
 - 09h50 : Départ Ligne Handi - 21 et 42 km
 - 10h00 : Départ L0 Hommes et L1 & L2 - 21 et 42 km
 - 10h05 : Départ L3 - 21 et 42 km
 - 10h10 : Départ L4 - 21 et 42 km
 - Epreuve en style libre
 - Le choix entre le 42 et le 21 km FT s'effectue en course, à la fin du premier tour.

- Pour le 42 km FT : épreuve ouverte à tous licenciés ou titulaires d'un titre FFS (ou ticket course) ou FIS, Hommes et Dames, des catégories **U20 à M12.**
- Pour le 21 km FT : épreuve ouverte à tous licenciés ou titulaires d'un titre FFS (ou ticket course) ou FIS, Hommes et Dames, des catégories **U18 à M12.**
- Barrière horaire au bouclage à 12h05 soit après 1h55 de course

Ce programme reste soumis à des modifications, qui seront consultables sur le site Internet du Marathon de Bessans.

- **10 km FT**
 - Épreuve en style libre
 - 10h20 : Départ

Ce programme reste soumis à des modifications, qui seront consultables sur le site Internet du Marathon de Bessans.

- Epreuve ouverte à tous licenciés ou titulaires d'un titre FFS (ou ticket course) ou FIS, Hommes et Dames, des catégories U16 à M12.

- **« Just for fun » 11 km FT / 21 km FT**
 - Parcours bien-être en style libre, sur 21 km
 - Le choix entre le 11 et le 21 km FT s'effectue en course, à la fin du premier tour.
 - 10h30 : Départ

Ce programme reste soumis à des modifications, qui seront consultables sur le site Internet du Marathon de Bessans.

1.3 Récapitulatif des limites d'âges

Epreuve	Catégorie min.	Catégorie max.
30km classique	U20	M12
15km classique	U16	M12
60 km	Senior	M12
42km	U20	M12
21km	U18	M12
11km Just for Fun	U16	M12
21km Just for Fun	U18	M12

10km	U16	M12
6km	U15	U15
4km	U13	U13
2km	U11	U11

1.4 Euroloppet

Le Marathon International de Bessans fait partie de l'Association Européenne des Marathon à Ski de Fond, *Euroloppet*.

Tous les coureurs, quelque-soit leur âge ou leur nationalité peuvent devenir porteur du Passeport Euroloppet en l'achetant sur www.euroloppet.com.

Parmi d'autres avantages, les porteurs du Passeport Euroloppet bénéficient de tarifs avantageux et d'une place dans la 1ère ligne (2e bloc de départ).

1.5 Le Marathon Ski Tour

Le Marathon Ski Tour est un challenge national des courses populaires de longues distances coordonné par la Fédération Française de Ski (FFS) et l'Association Nationale des Centres Et Foyers de ski de fond et de montagne (ANCEF).

L'épreuve du 60 km FT du Marathon International de Bessans est support du Marathon Ski Tour.

Le Marathon Ski Tour est ouvert à tous les skieurs de plus de 20 ans, titulaires d'une licence de la Fédération Française de Ski (Compétiteur, dirigeant ou loisirs avec certificat médical) en cours de validité.

Sprint du Marathon Ski Tour

Cette année dans le cadre du MST un classement sprint récompensera les 6 premiers hommes et 6 premières femmes ayant été les plus rapides à l'issue de la montée des manches (km 4). Le premier homme et la première femme se verront recevoir la somme de 150€ chacun.

2 Engagements

2.1 Engagements :

Les inscriptions sont possibles dans la limite des dossards disponibles et uniquement en ligne sur le site suivant : https://www.marathondebessans.com/inscriptions/ à partir du jeudi 24 septembre à 12h00 .

Les inscriptions seront clôturées (dans la limite des places disponibles) le samedi 10 janvier à 9h00 pour les épreuves du samedi et le dimanche 11 janvier à 9h00 pour les épreuves du dimanche.

Les engagements ne seront acceptés que s'ils sont accompagnés :

- du montant des droits d'inscription

- de la photocopie de la licence (Compétiteur, Dirigeant ou Loisirs) en cours de validité pour les licenciés FFS et FIS.

- de l'attestation sur l'honneur que le participant a répondu par la négative aux 9 questions du questionnaire de santé FFS (24 questions pour le questionnaire mineurs)

Les inscriptions (y compris le jour J) se feront **uniquement en digital sur le site d'inscription** : https://in.njuko.com/marathon-de-bessans-20271789049860718

2.2 Droits d'inscription :

Le montant des droits d'inscription est fixé chaque année par le Comité d'Organisation.

Tous skieurs ne possédant pas de licence FFS (Compétiteur, Dirigeant ou Loisirs) ou licence nationale ayant une équivalence avec la FFS ou de la FIS, doit s'acquitter du Ticket Course FFS, qui est une licence journalière FFS lui permettant de participer aux épreuves du Marathon International de Bessans. Ce titre journalier est obligatoire et automatiquement inclus dans les frais d'inscription pour un montant de 17€ fixé par la FFS.

Tarifs 2027

Distance	Jusqu'au 29 novembre. 23h59 ou à partir de 350 inscrits	Jusqu'au 20 dec. 23h59	Jusqu'au 7 janv. 12h	Final
60km FT	43,00 €	50,00 €	60,00	70,00 €
42/21 km FT	30,00 €	37,00€	47,00€	57,00€
30/15 km CT	28,00 €	35,00 €	45,00 €	55,00 €
10 km	15,00 €	22,00 €	27,00 €	35,00 €
Courses enfant (toujours pas de ticket course ?)	6,00 €	7,00 €	9,00 €	11,00 €
Just For Fun	20,00 €	25,00 €	30,00 €	35,00 €
Remise Passeport Euroloppet	5,00 €	7,00 €	9,00 €	11,00 €
Ticket course (assurance) pour les adultes non licenciés FFS : **17 €**				
Tarif groupe : **-20 % à partir de 10 participants**				
Pack Compétition (samedi + dimanche) : **10€**				
Repas : **17€**				

Les porteurs du passeport Euroloppet bénéficient de réduction sur les tarifs.

Les prestations sont les suivantes :

- le dossard
- le cadeau souvenir
- le classement chronométré (sauf pour le Just for fun)
- l'assistance médicale et sécurité,
- les ravitaillements sur le parcours et à l'arrivée,
- le sac vestiaire et la possibilité de le laisser à la tente vestiaire,
- en option payante : repas après course samedi et/ou dimanche

Pack compétition :

Lors de son inscription le participant a la possibilité de souscrire au pack compétition qui lui permet d'avoir une réduction de 10€ en cas d'inscription à une épreuve du samedi et une épreuve du dimanche.

Inscriptions groupe :

Il n'y a pas de quotas d'inscription réservés pour les clubs/groupes. A partir de 10 athlètes du même club une remise de 20% sera effectuée.

ATTENTION : Pour rappel, le quota minimal d'inscrit sur le groupe doit être de 10. Tout groupe ayant un nombre d'inscrit inférieur à 10 le 3 janvier devra rembourser la somme correspondant à la réduction sous peine de ne pas pouvoir retirer son dossard le jour de l'épreuve.

Les clubs/groupes bénéficient d'avantages particuliers :

- Un retrait des dossards groupé ;
- Un tarif préférentiel à partir de 10 personnes inscrites ;

Il n'est pas possible de cumuler le pack compétition et la remise groupe.

2.3 Obligations des concurrents :

2.3.1 Contrôle anti-dopage

Les concurrents qui se trouvent sous l'effet d'une substance dopante ne sont pas autorisés à prendre part à la compétition.

Comme toute épreuve sportive, tout concurrent pourra être soumis à un contrôle antidopage. Tout concurrent refusant de s'y soumettre sera immédiatement disqualifié.

2.3.2 Respect du règlement

Les concurrents doivent lire et accepter le présent règlement.

En s’inscrivant chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement complet et l’accepter sans réserve.

Les concurrents ont l'obligation de se renseigner exactement sur les dispositions contenues dans le R.I.S. et de se conformer aux directives particulières du Comité d'épreuve et du Jury.

Les concurrents qui ne se conforment pas aux règles et aux directives de la F.F.S. et de l'épreuve seront disqualifiés par le Jury.

2.3.3 Respect du Marathon International de Bessans et de ses Partenaires :

Les participants devront représenter dignement Le Marathon International de Bessans et ses Partenaires.

Les participants reconnaissent à l'organisation du Marathon International de Bessans et à ses Partenaires le droit de pratiquer toute forme de publicité et plus largement toute forme de promotion en exploitant le nom et l'image, sans rémunération ni indemnité.

Il est interdit de recouvrir par de la publicité individuelle les emplacements publicitaires de l'organisation.

Les concurrents devront reconnaître que Le Marathon International de Bessans est un support promotionnel dont ils pourront être bénéficiaires.

2.3.4 Respect des organisateurs et des bénévoles

Tout coureur se doit de respecter les organisateurs et les bénévoles, membres de l’organisation ou non, sous peine de sanctions ou disqualification.

2.3.5 Respect de l’environnement

Le Marathon International de Bessans est organisé dans le respect des règles de protection de l’environnement.

3 Lignes de départ

L’attribution des lignes de départ est décidée par le directeur d’épreuve en fonction des points FIS pour les athlètes internationaux ayant fourni un code FIS actif, des points FFS pour les licenciés Compétiteurs, des résultats précédents sur le Marathon International de Bessans (dernière édition organisée) ou encore sur certains critères particuliers à dûment faire valoir par le demandeur.

Il est une obligation de la responsabilité du concurrent d’entrer dans la ligne de départ qui lui a été attribuée, cela au moins 20 minutes avant le départ. En cas de mauvais départ constaté, le jury de compétition peut décider d’une sanction (pénalité, disqualification, etc.). Toute personne partant dans une autre ligne de départ que celle attribuée, se verra pénalisé de deux minutes supplémentaires par ligne fraudée sur la base de son heure de départ d’origine.

	Ligne 0 / Elite	Ligne 1	Ligne 2	Ligne 3 et 4
Points FFS	< à 40 points	< à 150 points	< 500 points	> à 501 points
Points FIS	< à 60 points	< à 150 points	< 500 points	> à 501 points
Clt par sexe MIB 2026	dans les 10 premiers	du 11ème au 60ème	du 61ème au 150ème	au-delà du 151ème
Clt par sexe Marathon Ski Tour 2026/2027	dans les 5 premiers	du 6ème au 30ème	du 31ème au 60ème	au-delà du 61ème
Autres critères		passeport Euroloppet		tous les autres

Handisport : règlement spécifique détaillé sur les pages 21 et 22.

4 Sécurité

5.1 Directives médicales

Le Comité d'organisation du Marathon International de Bessans attache une importance toute particulière aux principes suivants :

a) Chaque participant est entièrement responsable de son état de santé au moment de la course. Conformément à la législation française (article L.211-2 et L.211-3 du Code du Sport), tous les participants doivent justifier d'une aptitude médicale à la pratique du ski en compétition, soit par un certificat médical délivré par un médecin agrée, soit par sa licence FFS ou FIS Compétiteur.

b) Le Marathon International de Bessans, épreuve de ski de fond longue distance requiert des participants un effort physique considérable que seul un skieur en bonne santé et bien entraîné peut assurer.

c) Si un participant a contracté des maladies infectieuses peu avant l'épreuve (grippe, angine, autres), cela peut diminuer sensiblement ses capacités et son endurance. Dans certains cas, cela peut aussi mettre sérieusement en danger sa santé (lésions du myocarde). Tout concurrent ayant été atteint d'une maladie infectieuse dans les 6 à 8 semaines précédant le Marathon International de Bessans doit se faire examiner par un médecin et éventuellement s'abstenir de concourir.

d) Le Comité d'Organisation recommande à tous les participants âgés de plus de 40 ans et disputant le Marathon International de Bessans pour la première fois, de passer une visite médicale complète. Cela concerne en particulier les skieurs ayant de la difficulté à respirer ou ayant des douleurs dans la région cardiaque lorsqu'ils fournissent un effort, souffrant d'hypertension artérielle, des troubles du métabolisme (diabète, goutte) ou souffrant d'un excédent de poids.

e) En cas d'ensoleillement, il est important de se protéger les yeux contre les rayons ultraviolets et de se désaltérer souvent.

f) En cas de froid intense (inférieur à -10 °C) une protection est également demandée au niveau des yeux ainsi qu'une tenue vestimentaire adaptée (risque de gelures). Le port des lentilles de contact est fortement déconseillé.

5.2 Dispositif de secours

Le dispositif de secours est dimensionné et mobile afin d'assurer la sécurité des participants sur l'ensemble du parcours. Il s'appuie sur les pisteurs secouristes et le médecin de course.

Postes de premiers secours : le long du parcours, sur tous les points de ravitaillement. Les points de ravitaillement sont équipés d'une protection d'urgence contre le froid et d'une liaison radio directe avec les équipes de secours.

En cas d'abandon, pour quelque motif que ce soit, les coureurs doivent obligatoirement informer le poste de contrôle ou ravitaillement le plus proche puis venir se signaler au poste de chronométrage.

5.3 Sécurité par temps froid

Entre -15° et -25° C : L'organisation fournira des recommandations relatives aux conditions de course. Il incombe aux participants de chercher cette information et de suivre les recommandations.

En dessous de -25° C : Si la température est en dessous de -25°C sur tout ou une partie importante du parcours, la compétition sera repoussée voire annulée.

5.4 Assurance :

5.4.1 Organisateurs :

Les organisateurs de la compétition ont souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'événement suffisamment élevée pour tous les membres du Comité d'Organisation (Jury inclus).

5.4.2 Coureurs :

Les participants doivent obligatoirement posséder un titre FFS pour participer à la compétition (Licence Compétiteurs, Dirigeant, Loisirs ou Ticket Course FFS). Ils bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou détérioration de matériels placés dans les sacs vestiaires.

6 Classement

6.1 Chronométrage

Le chronométrage est assuré par une puce électronique fournie par l'organisation et placée sur un bracelet à mettre à la cheville). Seuls les concurrents porteurs du système de contrôle électronique seront classés.

Veillez à ne pas endommager la puce et à la rendre après la compétition, à la sortie du stade d'arrivée dans la caisse prévue à cet effet.

Toute puce non restituée, perdue ou détériorée sera facturée 75€ par le comité d'organisation. Il est de la responsabilité du coureur de restituer la puce à l'issue de la manifestation et au plus tard dans les 15 jours suivants la manifestation.

Tout envoi postal doit être effectué à l'aide d'un emballage protégé type enveloppe Max.

6.2 Calcul des résultats :

Le temps de course est déterminé par la différence entre l'heure de départ et l'heure de franchissement de la ligne d'arrivée (temps officiel)

6.3 Classements établis

Sur chaque course, un classement chronométré sera établi (à part pour le Just for Fun) :

- un classement scratch, Hommes et Dames séparés. Ils indiqueront les classements par catégorie d'âge.

Seront aussi établis des classements combinés pour les personnes participant à une épreuve en classique et une en libre (30+21, 30+42, 30+60, 15+21, 15+42 & 15+60), pour chacun, Hommes et Femmes séparés. Les trois premiers hommes et femmes scratch du combiné 30+62 seront récompensés.

7 Protocole

7.1 Cérémonies protocolaires

Une cérémonie officielle de remise des prix et des récompenses sera organisée le jour de l'épreuve. Le Samedi pour les épreuves en classique à 12h15 et le dimanche pour les épreuves en style libre à 13h30.

Les coureurs récompensés par les différents classements devront être présents à la cérémonie officielle de remise des prix. En cas d'absence, la dotation ou la prime prévue ne sera pas distribuée sauf motif accepté par le Comité d'Organisation.

La présentation du dossard est obligatoire pour retirer le lot.

7.2 Prix et récompenses des différents classements :

Des prix et récompenses spéciales seront attribués aux meilleurs coureurs classés. Leur attribution sera décidée par le Comité d'Organisation. Pour 2027 le tableau des primes est le suivant (parité homme femme) :

	30 km FT	15 km CT	60 km FT	42 km FT	21 km FT	Challenge 2 jours
#1	500 €	100 €	1000 €	500 €	150 €	250 €
#2	250 €	60 €	600 €	250 €	100 €	120 €
#3	120 €	40 €	400 €	120 €	50 €	80 €
#4	80 €	20 €	200 €	80 €	30 €	
#5	50 €	20 €	100 €	50 €	20 €	

Par ailleurs, des lots seront remis, avec la parité hommes femmes, pour :

Le samedi :

- Le 1er et la 1ère de chaque catégorie du 30km
- Les 3 premiers et 3 premières U16 du 15km
- les 10 premiers et 10 premières U15 pour les 6 km
- les 10 premiers et 10 premières U13 le 4 km
- les 10 premiers et 10 premières U11 le 2 km

Le dimanche :

- Le 1er et la 1ère de chaque catégorie du 60km
- Le 1er et la 1ère de chaque catégorie du 42km
- Les 3 premiers et 3 premières U18 du 21km
- Les 3 premiers et 3 premières U16 et Handisport du 10km
- les 5 premiers et 5 premières du 10km

Le Comité d'organisation pourra prévoir des cérémonies protocolaires complémentaires selon les opportunités.

8 Parcours

Les parcours usuels peuvent être modifiés à tout moment pour tenir compte de l'enneigement et des risques naturels.

Si toutefois aucun parcours ne pouvait être réalisé dans les conditions de respect de l'environnement et de sécurité nécessaires, la décision sera prise d'annuler la compétition le **lundi 4 janvier 2027**, en fonction des dernières prévisions météorologiques, lors d'une réunion avec l'ensemble des services concernés.

Si des circonstances exceptionnelles se produisent, une annulation après cette date reste possible.

9 Annulation

9.1 Procédure d'annulation

Les facteurs à considérer pour décider si une compétition doit être annulée sont :

- manque ou insuffisance de neige, mettant en danger les participants.

- brouillard occasionnant une nébulosité supérieure à 99 / 100ème, chute de pluie d'une hauteur supérieure à 10 mm recueillie dans le pluviomètre de la station météo la plus proche et ce, dans les douze heures précédant l'épreuve,

- tempête de neige annoncée ou en cours ;

- très important risque avalancheux ;

- acte de vandalisme, sabotage détruisant les locaux, le matériel, les infrastructures de terrain ou les moyens de transport nécessaires et indispensables à la manifestation,

- événements majeurs ou exceptionnels nécessitant une annulation

- interdiction par les autorités régionales ou nationales.

Notification d'annulation par l'organisateur :

La notification d'annulation sera immédiatement communiquée par l'organisation à :

- tous les participants, les partenaires et les médias,

- tous les services impliqués dans l'organisation.

- la F.I.S., les Fédérations nationales,

- Secrétariat Général de l'Euroloppet

Les manifestations ne peuvent pas être annulées moins de 3 heures avant l'heure de départ programmée, sauf pour des raisons de sécurité des skieurs, des officiels et des organisateurs.

9.2 Remboursement d'inscription

<u>En cas d'annulation avant le 15/12/2026, de la part de l'organisateur :</u>

Les frais d'inscription seront remboursés à hauteur de 100% (hors frais de dossier). Les options sont intégralement remboursées. Si le remboursement nécessite un envoi par la poste, le montant du timbre sera retenu en sus.

<u>En cas d'annulation entre le 15/12/2026 et la veille des courses 20h, de la part de l'organisateur :</u>

Les frais d'inscription seront remboursés à hauteur de 75%. Les options sont intégralement remboursées. Si le remboursement nécessite un envoi par la poste, le montant du timbre sera retenu en sus.

En cas d'annulation après la veille des courses 20h, de la part de l'organisateur :

Les frais d'inscription seront remboursés à hauteur de 65%. Le repas est maintenu et donc non remboursé. Si le remboursement nécessite un envoi par la poste, le montant du timbre sera retenu en sus.

Si l'accès au stade de départ est refusé pour cause de non-respect du règlement et/ou non fourniture des pièces nécessaires (certificat médical, copie de licence, etc.), aucun remboursement ne sera effectué.

En cas d'annulation de la part du participant :

L'organisation propose d'assurer l'inscription contre toutes causes accidentelles et imprévisibles qui rendraient impossible votre participation au Marathon de Bessans.

Nous vous proposons de souscrire à l'assurance Beticketing qui vous permet, sous certaines conditions définies par l'Assureur, de vous faire rembourser 80% du montant des droits d'inscription (hors option et frais de services).

Couvre toutes les causes imprévisibles et accidentelles survenues entre votre inscription et la date de la course.

Cette assurance :

- Est valable jusqu'à 72 h après l'événement
- Assure une garantie si COVID 30 jours avant l'épreuve
- Permet un remboursement en 72H si dossier complet
- Est valable dans le monde entier.

Lire les Conditions Générales du produit BETICKETING :https://claimticketing.assur-connect.com/conditions

10 La piste

Préparation de la piste :

Avant la saison, le parcours sera nettoyé et entretenu pour avoir l'assurance que la course pourra se dérouler en sécurité même avec un minimum de neige.

La piste sera compactée et nettoyée durant l'hiver pour avoir l'assurance d'obtenir une base solide pour la préparation finale.

Marquage de la piste :

Pour le marquage de la piste, utilisation de fanions, de flèches et de panneaux kilométriques. Les terrains dangereux seront signalés et, si nécessaire, des dispositifs spéciaux de protection seront installés.

Les panneaux kilométriques indiqueront les kilomètres restants à parcourir.

L'aire de départ :

L'aire de départ sera plate. Elle conduira directement sur la piste et sera assez large pour éviter un encombrement excessif. L'aire de départ se rétrécira graduellement vers la largeur de la piste sur une distance suffisante en largeur pour permettre aux compétiteurs de se déployer avant d'entrer sur la piste elle-même.

L'aire de départ sera organisée de façon à assurer le contrôle et l'identification des compétiteurs ainsi que le contrôle de la concentration de la masse.

L'aire d'arrivée :

L'approche de l'aire d'arrivée sera plate et droite. L'aire d'arrivée sera suffisamment large pour permettre à plusieurs coureurs de terminer en même temps sans se gêner les uns les autres : 3 couloirs seront mis en place, séparés par un marquage approprié. L'aire d'arrivée sera dessinée et équipée pour tenir compte des nécessaires fonctions de contrôle et pour éviter les engorgements.

Seules les personnes de l'organisation portant une chasuble justifiant une mission particulière définie par le directeur d'épreuve ainsi que les médias accrédités seront autorisés à pénétrer sur le stade d'arrivée.

11 Contrôle

Tous les aspects de la compétition seront contrôlés de manière à assurer la sécurité et le déroulement correct de la compétition pour les skieurs. La localisation des postes de contrôle et l'utilisation de contrôleurs seront définies par le Directeur d'Epreuve en accord avec le Délégué Technique.

Les contrôleurs porteront leur attention sur les 6 points suivants :

- ils vérifieront que les skieurs ont effectués intégralement le parcours ;

- ils s'assureront qu'aucune aide ou assistance n'est donnée aux compétiteurs conformément au RIS ;

- ils s'assureront que la piste est libre de tout obstacle ;

- ils veilleront à ce que les coureurs libèrent la piste aux coureurs plus rapides ;

- ils contrôleront les aspects qu'ils jugent nécessaires ;

- ils effectueront des contrôles de style et en cas d'infraction, le jury de compétition statuera.

Tous les coureurs devront avoir franchi les différents points de contrôle pour être classés.

12 Disqualifications, protêts et appels :

L'organisation se dégage de toutes responsabilités en cas de non-respect du règlement d'épreuves et/ou si les renseignements fournis par le compétiteur lors de son inscription sont inexacts.

12.1 Hors Délais / Abandons

Les horaires de « Hors Délais » sont fixés par le Directeur d'Epreuve pour garantir la sécurité des participants.

Tous les coureurs devront avoir franchi les différents points de contrôles pour être classés. Les coureurs qui ne sont pas passés à l'enregistrement électronique à l'arrivé dans les plages horaires fixées ne seront pas classés.

Les stades de départ seront fermés 15 minutes après le dernier départ.

Toute personne qui abandonne la course le long du parcours doit se signaler à l'organisation (PC course, ravitaillements, etc.) et remettre sa puce électronique.

12.1.1 Épreuves en style classique (30/15 km)

Le trajet doit être parcouru intégralement à ski, en technique classique. Les barrières horaires seront communiquées à tous les participants en amont de la course

12.1.2 Épreuves en style libre (60km/42km/21 km)

Le trajet doit être parcouru intégralement à ski. Il est interdit de déchausser dans les montées. Les barrières horaires seront communiquées à tous les participants en amont de la course

12.1.3 Épreuve en style libre (10km)

Le trajet doit être parcouru intégralement à ski.

12.2 Disqualifications

Un coureur sera également disqualifié par le Jury de compétition :

- s'il ne remplit pas les conditions d'engagement prescrites ou s'il contrevient aux dispositions.

- s'il ne remplit pas les conditions d'âge prévues

- si les renseignements fournis lors de son inscription sont inexacts

- si, en vue de raccourcir le trajet, il ne suit pas la piste balisée ou ne passe pas à tous les postes de contrôles et chronométrage.

- s'il reçoit une aide interdite.

- s'il parcourt une partie de la piste sans ski aux pieds.

- toute autre infraction grave aux règles de la FIS, de la FFS, des circuits émanant de ces entités, ou de l'Euroloppet.

Après disqualification, le nom du coureur est rayé et une nouvelle liste de résultats est établie.

En cas d'infractions plus graves (dopage, disqualifications répétées, gêne intentionnelle de coureurs par d'autres coureurs, entraîneurs, officiels et autres infractions), le Jury en informe le Bureau F.I.S.

Le Jury a le devoir d'informer en même temps la Fédération Nationale et le Bureau F.I.S. des disqualifications et des procédures disciplinaires engagées.

12.3 Protêts :

Un protêt sera pris en considération par le Jury ou transmis à de plus hautes instances sous réserve que :

- le protêt ait été présenté dans les délais voulus.

- le protêt soit accompagné de 100 Francs Suisses SFr. ou d'une somme équivalente.

Les protêts concernant la qualification d'un coureur doivent être remis par écrit au Secrétaire d'épreuve, avant le début de la compétition.

Les protêts concernant le chronométrage doivent être remis par écrit au Secrétaire d'épreuve dans l'heure qui suit l'affichage des résultats officieux.

Les protêts concernant les erreurs de calcul et d'écriture ou de faute envers les règlements F.I.S. constatés seulement après l'épreuve, seront pris en considération s'ils sont adressés par l'intermédiaire de la Fédération Nationale du concurrent au Bureau F.I.S. et par lettre recommandée dans le mois qui suit la compétition.

Si une erreur est prouvée, les résultats corrigés seront publiés dans la brochure des résultats officiels.

12.4 Appels

Le concurrent, le club ou sa Fédération peuvent faire appels contre une décision du Jury. L'appel est à adresser au Comité d'Organisation.

Les appels qui ne seront pas adressés par lettre recommandée dans un délai d'un mois après la notification de la décision du Jury ne seront pas pris en considération.

13 Modification et interprétation du règlement

13.1 Modification du règlement

Le Comité d'épreuve se réserve le droit de modifier les dispositions du présent règlement en fonction de circonstances particulières qui pourraient se présenter.

Le Jury pourra prendre toutes les dispositions non prévues au présent règlement. En particulier, il se réservera le droit de modifier le départ ou l'itinéraire si les conditions particulières le justifient. Le Jury se réservera également le droit de modifier les horaires en fonction des conditions météorologiques ou autres données particulières.

13.2 Interprétation du règlement

Le Comité d'Organisation a compétence pour décider sur tous les cas non prévus par le présent règlement.

Le texte, rédigé en français, sera seul reconnu valable en cas de discussion au sujet de l'interprétation du règlement.

Les amendements ou changements du présent règlement seront publiés dans les organes de presse officielle. Ils entreront immédiatement en vigueur.

Le jury de compétition se réserve le droit de programmer plusieurs départs.

14 Informations diverses

14.1 Sacs vestiaires

L'organisation fournit à chaque compétiteur la possibilité de laisser un sac vestiaire identifié avec le numéro de dossard pour le stockage des effets personnels dans la limite de 10kg maximum par sac. Ils ne sont pas prévus pour le transport d'effets fragiles et l'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas de détérioration de son contenu. Ils doivent être déposés aux bénévoles, sous les tentes vestiaires, à côté de l'espace sportif Le Carreley.

14.2 Droit d'image

Chaque participant autorise expressément les organisateurs des épreuves du Marathon International de Bessans ainsi que les ayants droit tels que l'office de tourisme, les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves du Marathon International de Bessans sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

14.3 Loi informatique et liberté :

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

15 Conditions particulières de participation des coureurs handisport

Toutes les courses du Marathon International de Bessans sont ouvertes aux coureurs Handisport, selon des conditions différentes, détaillées ci-dessous.

Elles sont ouvertes à tous les coureurs Handisport :

- un départ anticipé aura lieu à 9h45, le samedi pour les athlètes prenant part au 30/15km et le dimanche pour ceux prenant part au 42/21 km ou au 10km (départ à 10h20).

- les athlètes souhaitant partir pendant le départ des valides peuvent en faire la demande. L'attribution de la ligne de départ s'effectue sur la même base que les valides (cf. règlement d'épreuve du Marathon International de Bessans 2027).

Hors délai

Les horaires de « Hors Délais » sont fixés par le Directeur d'Epreuve pour garantir la sécurité des participants (voir règlement plus haut).

Tous les coureurs devront avoir franchi les différents points de contrôles pour être classés.

Les coureurs qui ne sont pas passés à l'enregistrement électronique dans les plages horaires fixées ne seront pas classés.

Tout coureur « Hors Délais » pour être transporté par l'organisation sur le site d'arrivée.

Les participants ne sont alors plus sous la responsabilité de l'organisation.

Date limite d'inscription

La date limite est la même pour tous.

Catégories récompensées

Le Comité d'organisation pourra décider d'organiser une cérémonie protocolaire du podium spécifique aux athlètes handicapés. Elle aura lieu au cours de la cérémonie générale.

Veuillez-vous référer au règlement d'épreuves du Marathon International de Bessans pour tous les autres points du règlement identiques à tous les concurrents.